VILLE DE DENAIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20260911-260911AU_099CLT-AU

Objet : Manifestation Culturelle.
DECISION MODIFICATIVE à la Décision du Maire N° 2026-007/CULTUREL du 20 janvier 2026

DECISION DU MAIRE N° 2026-099/CULTUREL

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 2 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culture et Patrimoine,

Considérant qu'il convient de modifier la décision n° 2026-007/Culturel du 20 janvier 2026 pour modifier la date du spectacle *« **Adrien Wild** »*.

DECIDE

■ **Article 1** : La décision n° 2026-007/Culturel est modifié comme suit :

- Dimanche 07 février 2027 à 15h30 au théâtre de DENAIN : ***« Adrien Wild l'Intemporel ».***
Report du spectacle, initialement prévu le samedi 10 octobre 2026.
Cet évènement est proposé par la production *« PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA »* située au 3 rue de la chapelle - 02470 NEUILLY-SAINT-FRONT, représenté par son président, Monsieur Freddy HANOUNA.
Le prix des places sera fixé par la production *(hors marge revendeurs)*.
Les recettes seront perçues par le producteur.
La Ville participe aux frais d'hébergement.
Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

■ **Article 2** :
Tous les autres évènements prévus dans le Décision n° 2026-007/Culturel du 20 janvier 2026 restent valables et inchangés.

■ **Article 3** :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille *(5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 11 septembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE DENAIN (Nord)

Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le……..
et de la publication le……

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)